Nations Unies A/60/PV.11



Documents officiels

11° séance plénière Dimanche 18 septembre 2005, à 10 heures New York

Président: M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Allocution de M. Alfredo Palacio, Président de la République de l'Équateur

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de l'Équateur.

> M. Alfredo Palacio, Président de la République de l'Équateur, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Alfredo Palacio, Président de la République de l'Équateur, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Président Palacio (parle en espagnol): Le peuple équatorien présente ses sincères condoléances et exprime sa solidarité aux nations de l'Asie du Sud-Est touchées par le tsunami, ainsi qu'à nos frères et sœurs vivant dans le sud des États-Unis qui ont été durement frappés par l'ouragan Katrina.

Devant le danger des catastrophes naturelles, l'Équateur est résolu à mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo et à appuyer le Centre international de recherche sur El Niño, dont le siège se trouve à Guyaquil.

Nous nous réunissons aujourd'hui, nous les peuples de la Terre, pour célébrer 60 années d'espoir, 60 ans après la proclamation de la Charte des Nations Unies qui représente chaque homme, chaque femme, l'humanité tout entière. Il y a 60 ans, nous avons fondé cette organisation et défini les objectifs essentiels de la coexistence humaine, la paix et le droit international. Six décennies plus tard, nous pouvons célébrer avec joie, avec le vieux Neruda qui ne meurt pas, avec Stravinsky, avec García Márquez, avec la Mère Teresa. Nous faisons également l'inventaire du rêve. Incapables de trouver le sommeil, nous faisons face aux menaces et aux défis qui mettent en péril la survivance de l'espèce. La fin du deuxième millénaire, contrairement à la fin du premier, n'a pas été hantée par les visions terrifiantes de l'Apocalypse, ces sept trompettes qui ont transformé en sang, en fumée et en sauterelles un tiers de la terre. Notre deuxième millénaire vit la réalité d'une pauvreté croissante sur les deux tiers de la planète. L'eau se fait rare, il y a des trous dans la couche d'ozone, l'Amazonie est en cours de destruction, et la diversité biologique également. Des peuples entiers sont condamnés à être des immigrés déshérités. Des maladies mortelles planent sur l'humanité et le terrorisme guette à chaque coin de rue.

Toutefois, je suis venu du milieu du monde, réitérer ma foi dans ce rêve. L'Équateur est un petit pays d'Amérique du Sud qui a la même identité que 400 millions d'êtres humains qui vivent sur 8 millions

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

05-51227 (F)

de kilomètres carrés. Nous contrôlons plus d'un quart de l'eau douce du monde, d'immenses ressources énergétiques, minérales et alimentaires, la plus grande forêt tropicale du monde, des montagnes colossales, des déserts et des plaines, et pourtant, l'injustice continue de régner dans nos pays.

L'ordre mondial qui nous régit n'est pas celui que nous voulons. Il est injuste, inefficace et inhumain. C'est pourquoi nous devons réunir les facteurs qui étaient inimaginables au milieu du XX^e siècle et faire de l'économie, du droit international et de la biologie un triangle fondamental à partir duquel on pourra planifier l'avenir de l'humanité. Je fonde la construction d'un nouvel ordre mondial sur cette trilogie.

Premièrement, pour ce qui est de du droit international, l'Équateur réaffirme son attachement à la Charte de San Francisco, aux principes de la non-intervention et de l'autodétermination des peuples, au règlement pacifique des différends, et au refus de toute forme de colonialisme et de discrimination. Conformément à ces principes, mon pays estime nécessaire de renforcer l'Organisation, de la transformer et de la démocratiser. L'ONU doit élaborer de nouveaux mécanismes pour assurer la survie de l'espèce et de toutes les formes de vie.

Deuxièmement, l'économie contemporaine doit éradiquer la marginalisation et l'inégalité des chances, tant entre les pays qu'entre les personnes. Voilà le problème. En 1945, il s'est avéré fortement nécessaire de mettre en place des politiques en faveur d'une répartition juste et progressive des excédents. Mais, 60 ans plus tard, les schémas de répartition sont de plus en plus régressifs et les écarts de tous ordres se creusent, en raison essentiellement de ce grand drame qu'est l'accumulation de la dette extérieure qui accable les pays en développement. Le fardeau de la dette devient un facteur de paupérisation de nos peuples, qui freine le développement productif et réduit à néant les aspirations légitimes de chacun à se nourrir, à avoir accès à la santé, à un logement, à la sécurité et à l'éducation. Le mandat éthique de notre temps exige un changement dans la conscience collective du bien-être social. Les pays à revenu intermédiaire très endettés doivent œuvrer de concert pour parvenir à des accords conjoints avec les créditeurs du monde.

Troisièmement, l'incorporation de la biologie dans le nouvel ordre mondial oblige notre organisation,

l'ONU, à passer de l'homocentrisme au biocentrisme. La présence de ce nouveau facteur - le facteur biologique - s'accompagne de la nécessité d'élever l'éthique et le droit au niveau le plus élevé de respect de la diversité biologique et de préservation de toutes les formes de vie. L'Équateur attache une importance particulière à cette question. C'est pourquoi il est préoccupé par la pulvérisation aérienne controversée de glyphosate, l'herbicide utilisé pour éliminer les cultures illicites à proximité de nos frontières. Les études faites sur son utilisation sont insuffisantes sur le plan technique et méthodologique. En conséquence, l'Équateur demande au système des Nations Unies de procéder à une analyse complète et fiable qui déterminera les véritables effets de cette pulvérisation. L'Équateur juge indispensable d'appliquer le principe de précaution, qui a été reconnu dans plusieurs accords internationaux et autres instruments, en particulier la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. C'est pourquoi l'Équateur au demande au Gouvernement frère de la Colombie de suspendre toutes les pulvérisations sur une bande de 10 kilomètres au nord de notre frontière.

Comme je l'ai déclaré à la Réunion plénière de haut niveau (voir A/60/PV.5), les objectifs du Millénaire pour le développement offrent, de l'avis de mon pays, un outil précis et efficace pour entreprendre de rendre l'humanité plus juste en ce nouveau siècle. Je suis fermement convaincu qu'un ordre éthique gardien de l'héritage biologique de la planète doit être l'objectif principal du troisième millénaire. Mon pays s'est fixé une échéance ferme : l'année 2015. On trouvera dans la salle de l'Assemblée générale des exemplaires du rapport de mon gouvernement sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Je voudrais à présent parler de la question des migrants. En ce nouveau siècle, la mondialisation a fait surgir de nouveaux besoins auxquels il est urgent de répondre. L'un de ces besoins est lié à la conséquence douloureuse d'un nouvel exode de populations. Aujourd'hui, l'ONU fait figure de Moïse des temps modernes, guidant les peuples jusqu'à leur patrie et distribuant le pain nécessaire pour calmer la faim des damnés de la terre. Plus de 175 millions d'êtres humains ont été contraints de quitter leurs terres pour partir en quête de jours meilleurs. À l'heure actuelle, les migrants sont moins bien considérés que les capitaux et les marchandises dont on s'efforce

d'obtenir la libre circulation. Ce seul fait nous oblige à admettre que les victimes de la faim dans le tiers monde ne jouissent pas de la liberté, encore moins de l'égalité et de la fraternité qui ont symbolisé la révolution française, il y a maintenant deux siècles. Le lien qui unit migration et développement étant indéniable, il est impératif de le traiter dans la transparence et en gardant à l'esprit les responsabilités communes des nations concernées.

Pour régler la question des migrations, il importe d'en finir avec les brimades policières à l'encontre des sans-papiers. La régularisation de la situation des migrants implique que leurs droits soient traités au même titre que les droits de l'homme fondamentaux et dans le cadre d'une politique démographique internationale. Le Gouvernement équatorien prie l'Assemblée de s'attaquer au problème des migrations en traitant sur un pied d'égalité les ressortissants des différents pays du monde et espère que cette question sera abordée dans le dialogue de haut niveau sur la migration internationale, prévu en 2006.

Pour sa part, conscient qu'il faut traiter dans son ensemble et de façon responsable la question des migrations et leurs conséquences, le Gouvernement équatorien a promulgué une loi de réforme du code pénal, qui érige en délit l'exploitation sexuelle des mineurs et la traite des personnes. Par ailleurs, j'ai soumis à l'aval du Congrès national un nouveau projet de loi qui sanctionne la traite des êtres humains sous toutes ses formes.

J'en viens à présent à la question des peuples indigènes et des populations d'origine africaine. La Décennie internationale des populations autochtones, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, a permis de prendre conscience de la situation de nos frères, de respecter leur identité et de trouver des solutions viables à leurs problèmes. physionomie du nouvel ordre mondial exige de reconnaître leurs droits en tant que protagonistes de l'histoire et acteurs majeurs de la machine sociale. En Équateur, les peuples autochtones forment depuis 10 ans une composante sociale et politique significative. En attestent notre constitution et la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail, relative aux peuples indigènes et tribaux.

Depuis quelques années, l'Équateur voit péricliter ses institutions démocratiques. Face à cela, mon gouvernement s'est engagé à rétablir l'état de droit en mettant en œuvre une vaste réforme politique, entérinée à la suite d'une consultation populaire. Nous sommes résolus à combattre énergiquement la corruption, qui sape les structures démocratiques. Il y a trois jours, le 15 septembre, mon gouvernement a déposé l'instrument de ratification n° 30 de la Convention des Nations Unies contre la corruption, lui permettant ainsi d'entrer en vigueur.

Pour terminer, la voix de mon peuple, le peuple équatorien, fait écho à l'immense clameur qui s'élève en Amérique latine. Nous voulons faire partie d'une grande nation sud-américaine, d'un agglomérat humain plus audible et susceptible d'avancer vers un véritable développement, plus juste et solidaire, au nom des principes que nous venons d'évoquer.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de l'Équateur de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Alfredo Palacio, Président de la République de l'Équateur, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Ludwig Scotty, M.P., Président de la République de Nauru

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Nauru.

M. Ludwig Scotty, M.P., Président de la République de Nauru, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Nauru, S. E. M. Ludwig Scotty, M.P., et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Scotty (parle en anglais): Le document final de la Réunion plénière de haut niveau (résolution 60/1) nous indique la marche à suivre pour améliorer le sort de nombreuses personnes dans le monde. Malgré ses imperfections, nous, les chefs d'État et de gouvernement, avons le devoir de projeter l'idéal d'un monde meilleur et de guider nos populations sur la voie de sa concrétisation. Le document final, qui expose cette vision, devrait nous

aider à mener à bon port la destinée de nos nations respectives.

Nauru considère l'ONU comme le porte-drapeau mondial de cette vision d'un monde meilleur : un monde dans lequel les droits de l'homme sont reconnus et défendus par tous, où le terrorisme n'existe plus sous aucune forme, où la paix et la sécurité sont promues et maintenues, et où la pauvreté a disparu. Nous saluons à ce propos les efforts de réforme de gestion de l'ONU destinés à renforcer ses activités. L'Organisation devrait ainsi être plus à même de fournir les services mondiaux que l'on attend d'elle.

Il est tout aussi important de réformer le Conseil de sécurité et de reconnaître que l'évolution du contexte international depuis sa création, il y a plusieurs décennies, exige à présent une représentation plus démocratique de la famille des nations au sein d'un Conseil de sécurité élargi. Plus tôt les réformes seront mises en œuvre, plus tôt les activités de l'ONU gagneront en efficacité et plus tôt les peuples dont nous servons les intérêts en verront les bienfaits.

Sort peu enviable, Nauru a perdu son statut de pays donateur en même temps qu'une grosse partie de ses richesses suite à des erreurs de gestion et, surtout, à cause de dirigeants corrompus. C'est donc d'expérience que nous saluons la décision de l'ONU de réformer sa gestion et ses structures en vue d'améliorer, entre autres choses, la transparence et la responsabilité dans l'intérêt des États Membres et des peuples que nous représentons.

Nauru s'est engagée dans des réformes économiques et politiques significatives alors qu'elle relance son processus d'édification de la nation. Cela comprend l'élaboration d'une stratégie nationale de développement, qui vient d'être soumise à la consultation populaire et qui sera présentée à la communauté des bailleurs de fonds en novembre cette Nous espérons que la communauté internationale pourra participer, non pas en menant le programme de développement pour le peuple nauruan mais en acceptant la vision de notre peuple qui doit être réalisée par Nauru avec l'appui de nos partenaires de développement. Le programme de développement pour les pays en développement, notamment ceux qui ont des économies fragiles et vulnérables, doit être conçu par ceux dont les vies sont directement concernées par ce programme et non pas par des éléments extérieurs qui ont un ordre du jour différent.

Nous pensons que le processus consultatif approfondi au sein duquel est conçue la stratégie nationale de développement est un exercice de démocratie en lui-même. Les vues exprimées par le gouvernement, les entités non gouvernementales et par les dirigeants communautaires, confessionnels et autres témoignent de la force de la démocratie à Nauru. Fermer les yeux sur ce processus en mettant au point un programme de développement qui n'a rien à voir avec ce que veut le peuple non seulement serait dangereux pour les besoins en développement du peuple que ce programme devrait servir mais constituerait une menace à la démocratie elle-même. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies va elle-même jouer un rôle de fer de lance en ce qui concerne l'aide à la reconstruction de Nauru et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Nous réitérons notre appel en faveur d'une présence de l'ONU à Nauru à cette fin.

Nauru lance également un appel au monde développé afin que celui-ci joigne les gestes à la parole, s'agissant de satisfaire les besoins de développement des pays en développement, que ce soit par le financement du développement, l'allègement de la dette ou les deux à la fois. S'efforcer d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 sans fournir les ressources nécessaires au financement de cet effort ne suffit pas. Le monde développé a l'obligation de partager ses ressources avec le monde en développement en veillant à atteindre son propre objectif visant à consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement et en veillant aussi à ce que cet engagement soit respecté rapidement si le monde en développement est censé atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les 10 prochaines années.

Cette Assemblée manque gravement à ses devoirs en prenant la décision de ne pas examiner la question du peuple de Taiwan. Il y a 23 millions de personnes qui vivent à Taiwan et qui sont privées du droit d'être reconnues et protégées par l'Organisation. L'ONU se doit d'aider et de faciliter un dialogue constructif pour garantir un avenir de paix au peuple de Taiwan et au reste de la région. La paix et la sécurité du détroit de Taiwan signifient la paix et la sécurité de la région Asie-Pacifique. J'espère que les États Membres reconnaîtront et accepteront l'appel lancé par le peuple de Taiwan à la soixantième session de l'Assemblée générale.

Que Dieu bénisse le peuple nauruan et que Dieu bénisse les Nations Unies et les peuples du monde. Nous agirons avant tout avec la volonté de Dieu.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Nauru de son allocution.

M. Ludwig Scotty, Président de la République de Nauru, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Robert Gabriel Mugabe, Président de la République de Zimbabwe

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Zimbabwe.

M. Robert Gabriel Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Robert Gabriel Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Mugabe (parle en anglais): Je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale et vous dire toute la confiance que nous avons dans votre capacité à diriger nos travaux tout au long de la session. Dans la foulée, je voudrais féliciter votre prédécesseur, M. Jean Ping, qui a brillamment dirigé les difficiles négociations de la cinquante-neuvième session.

Bien que nous ayons commencé notre dernière session avec un ordre du jour très lourd, nous sommes parvenus à nous entendre sur un certain nombre de points importants dans le domaine du développement. Nous n'avons toutefois pas encore abouti à un consensus sur d'autres questions graves telles que la réforme du Conseil de sécurité et la composition d'un nouveau conseil des droits de l'homme.

Pendant de nombreuses années, nous avons élevé la voix pour promouvoir une approche de la paix et de la sécurité internationales qui s'enracine fermement dans le principe du multilatéralisme et dans les dispositions de la Charte des Nations Unies. Nous insistons sur le fait que tout écart vis-à-vis de cette approche serait inacceptable, non souhaitable et privé de justification juridique. Nous nous réjouissons de constater que la majorité des avis qui ont été exprimés lors de la dernière session viennent renforcer ce principe.

Notre espoir est que le Conseil de sécurité dans sa forme actuelle, quels que soient le caractère et la composition qu'il prendra en fin de compte, se limitera, comme tous les autres organes de l'ONU, à ce que lui dicte son mandat. Nous ne souscrivons pas à la suggestion selon laquelle tous les problèmes – sociaux, culturels, économiques et de santé, entre autres – constituent nécessairement des menaces à la paix et à la sécurité internationales et doivent donc être renvoyés devant le Conseil de sécurité.

Nous avons récemment vu le Royaume-Uni abuser de son privilège et faire preuve de malhonnêteté en tant que membre du Conseil en tentant de marquer des points à peu de frais dans son différend bilatéral avec nous. Nous avons été entraînés dans l'ordre du jour du Conseil avec une question qui ne relève pas du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais rendre hommage aux membres du Conseil de sécurité qui ont réussi à voir clair dans ces basses manœuvres politiques et cette manipulation des procédures - que, d'ailleurs, ce pays s'est juré de reprendre dès que le Conseil aura une présidence appropriée. J'espère que d'autres pays Membres se joindront à nous pour rejeter cette tentative néocolonialiste et cette ingérence criante dans les affaires intérieures du Zimbabwe. Mais, n'est-il pas évident que le Royaume-Uni, sous le régime de Tony Blair, a cessé de respecter la Charte des Nations Unies? J'en veux pour preuve le fait que c'est un des membres principaux de la coalition anti-iraquienne illégale qui a engagé une campagne dévastatrice de ce pays en totale violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Tout État ou groupe d'État qui commet de telles agressions contre un autre État en les justifiant avec des motifs fallacieux se rend coupable de terrorisme d'État.

Le Zimbabwe est un pays qui est en paix avec luimême et avec ses voisins, et qui ne représente absolument aucune menace à la paix et la sécurité internationales. N'est-il donc pas surprenant que la Grande-Bretagne et ses alliés anglo-saxons se soient lancés dans une campagne malfaisante contre lui,

d'abord sous la forme de mensonges manifestes répandus dans l'intention de ternir l'image du pays, puis en demandant à l'Europe et à l'Amérique de lui imposer des sanctions?

Ces pays impérialistes ont abusé de façon éhontée du pouvoir des médias, en se présentant de façon hypocrite comme des philanthropes et comme les sauveteurs internationaux des victimes de diverses calamités. Cependant ils sont restés silencieux au sujet des circonstances choquantes, et qui témoignent d'une négligence manifeste de la part de l'État, dans le cas de la tragique catastrophe du golfe du Mexique, où une communauté entière principalement composée de nonblancs a été délibérément abandonnée aux ravages de l'ouragan Katrina, et offerte comme l'agneau du sacrifice, et à quel dieu, on ne saurait le dire. La plupart des victimes étaient noires. Et nous ne pouvons que nous demander, quelles transgressions avons-nous commises, nous les noirs de ce monde? Est-ce que nous n'avons pas enduré suffisamment de punitions et de souffrances au cours de l'histoire, lorsque nous avons été déracinés et réduits à l'état d'esclaves impuissants non seulement dans les nouvelles colonies mais aussi chez nous, à travers un système de colonialisme brutal qui nous a privés de terres et de propriétés, faisant de nous de simples esclaves et serfs dans nos propres pays?

Devons-nous encore, en cette époque où l'éthique humanitaire s'est imposée, où règnent les principes sacrés de l'égalité de la race humaine et des droits des hommes et femmes, où nous nous sommes assemblés ici pour sauver, améliorer et prolonger la vie, devenir les victimes d'une impitoyable négligence fondée sur la race? Nous, les Africains, protestons qu'il est inadmissible qu'à notre époque nous continuions d'être traités comme des êtres humains inférieurs par rapport aux autres races.

Nous redisons toute notre sympathie et nous présentons nos vives condoléances devant les terribles pertes en vies humaines qui ont eu lieu lors de la catastrophe de l'ouragan Katrina. Si, comme on nous le dit, beaucoup de ceux qui ont survécu à la furie de l'ouragan Katrina sont encore dispersés, la question que nous devons nous poser est de savoir où ils sont et combien de temps ils devront y rester. Nous nous demandons par ailleurs s'ils vont jamais rentrer et véritablement être réinsérés, dans leurs foyers d'origine — et si ceux-ci seront véritablement réhabilités, sachant qu'ils sont aujourd'hui en ruine.

Où sont le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la Commission des droits de l'homme, si célèbres au Zimbabwe? Pourquoi ces deux organes gardent-ils un silence lourd de sens? Or, c'est véritablement là que la Commission des droits de l'homme et ONU-Habitat doivent mener leurs activités en faveur des sans-abri. C'est là, en effet, qu'ils ont leur rôle légitime à jouer, et certainement nulle part au Zimbabwe. Nous n'avons pas besoin d'eux là-bas.

S'agissant de la question contrariante de la réforme du Conseil de sécurité, nous avons fait connaître notre point de vue par le truchement de l'Union africaine. Nous demandons un traitement juste et égal dans cette communauté de nations et nous nous engageons à travailler avec d'autres en vue de cet objectif.

La promotion des droits de l'homme est l'un des buts principaux de l'ONU, comme cela est stipulé dans la Charte. Par conséquent, ce sujet occupe à juste de titre une place à l'ordre du jour de chaque session de l'Assemblée générale, y compris la présente. Nous estimons que l'ONU doit tout mettre en œuvre pour promouvoir et protéger la pleine jouissance des droits de l'homme, y compris le droit au développement. Malheureusement, nous avons assisté au cours des années à des manœuvres délibérées pour créer une hiérarchie déformée des droits, avec pour seul but malveillant de mettre excessivement l'accent sur les droits civiques et politiques tout en réduisant l'importance des droits économiques, sociaux et culturels. Cela explique pourquoi l'ensemble du programme de défense des droits de l'homme, au lieu d'être fondé sur la coopération, a dégénéré en un pseudo-tribunal sous contrôle occidental, rendant une parodie de justice et recherchant des soi-disant « criminels » parmi les pays en développement. C'est pourquoi nous continuons d'insister pour que le discours sur les droits de l'homme soit débarrassé de la sélectivité et des deux poids et deux mesures, pour être abordé sans visées politiques cachées.

L'Union africaine a indiqué son appui à la création du conseil des droits de l'homme qui sera subordonné à l'Assemblée générale. Le Zimbabwe souscrit pleinement à cette position. Nous pensons, toutefois, qu'un Conseil doté d'une taille et d'une structure adéquates, avec une représentation géographique équitable, sera une avancée significative

pour redresser les lacunes de l'actuelle Commission des droits de l'homme.

Au début de la dernière session (voir A/59/PV.5), j'ai informé l'Assemblée que, malgré les sécheresses récurrentes que nous avions connues, le Zimbabwe avait la capacité de gérer cette situation de disette et donc ne demandait pas d'intervention humanitaire. Malgré ce message, nos détracteurs et ceux qui nous veulent du mal ont projeté une image fausse de famine généralisée. Il n'en est rien. Récemment, surtout après notre opération de nettoyage urbain, surnommée par la population Opération Murambatsvina ou Retour à l'ordre, les mêmes cris ont à nouveaux émané des mêmes oiseaux de malheur, qui ont prétendu qu'il y avait une crise humanitaire au Zimbabwe. Ces cris d'alarme sans fondement visaient délibérément à ternir l'image du Zimbabwe et à le présenter comme un État failli. Il nous semble étrange et bien sûr anormal que le Gouvernement du Zimbabwe soit calomnié condamné pour avoir rétabli l'ordre et ramené l'état de droit dans ses zones municipales. Nos détracteurs refusent d'admettre que l'opération Retour à l'ordre a rapidement cédé la place à un vaste programme de reconstruction très bien planifié, grâce auquel des logements bien planifiés, des structures d'usine et des étals de vente sont en cours de construction pour notre peuple dans beaucoup de régions du pays. Nous avons rejeté la demande scandaleuse exprimée dans le rapport de l'Envoyée spéciale Anna Tibaijuka, que nous abaissions nos normes de logement urbain afin de considérer que des cabanes en terre, des latrines de brousse et des fosses d'aisance conviennent à notre population urbaine, et aux Africains de façon générale. Rien ne pourrait être plus insultant et dégradant que cela pour un peuple. Nous n'avons sûrement pas besoin d'un développement à l'envers.

Permettez-moi de conclure mon intervention en résumant mon message à nos détracteurs de façon très simple et très claire. Le peuple du Zimbabwe a traversé une longue lutte de guérilla pour s'établir en tant que nation libre – et je souligne « libre » – et souveraine. Nous avons en effet traversé de longues années d'amertume pour obtenir notre liberté et notre indépendance et parvenir où nous en sommes aujourd'hui. Nous chérissons cette liberté et cette indépendance durement acquises et aucune coercition politique, économique ou autre ne saura nous ramener à l'état de colonie. Mais nous chérissons aussi la paix et le développement et les bonnes relations au niveau

régional et international. De concert avec toutes les autres nations de bonne volonté nous continuerons d'œuvrer sans relâche à l'établissement d'un monde juste, pacifique et prospère.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Zimbabwe de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Robert Gabriel Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Alejandro Toledo Manrique, Président de la République du Pérou

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Pérou.

M. Alejandro Toledo Manrique, Président de la République du Pérou, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Alejandro Toledo Manrique, Président de la République du Pérou, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Manrique (parle en espagnol): Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous exprimer au nom du peuple péruvien nos profonds sentiments de solidarité à l'égard des hommes et des femmes des États-Unis qui ont souffert en raison des catastrophes naturelles qui ont frappé le Mississippi, l'Alabama et les autres États du sud des États-Unis. Nous partageons leur douleur, comme nous partageons la douleur de tous ceux qui souffrent dans le monde. Je suis sûr que la foi et l'espoir du peuple des États-Unis leur permettront de surmonter cette tragédie.

Il y a un an, à cette tribune (voir A/59/PV.5), nous disions qu'il fallait affronter avec vision et réalisme les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés, en particulier nous autres, pays en développement. D'un côté, nos pays sont sur la voie de la mondialisation pour ce qui est des processus de production, des échanges commerciaux, des apports de capitaux, de la

révolution numérique des dans le secteur télécommunications, ainsi que de la diffusion de valeurs telles que la démocratie et les droits de l'homme. En même temps, nous constatons aussi que le monde se fragmente avec la montée des inégalités sociales. la prolifération des guerres l'effondrement des États, le génocide, le terrorisme, la criminalité transnationale et la dégradation de l'environnement. Cette tension entre mondialisation d'une part et fragmentation d'autre part remet en question la gouvernance à l'intérieur des États, à l'intérieur du système international et, en dernière analyse, la sécurité collective internationale elle-même.

La paix, la sécurité et la stabilité du système mondial ne relèvent pas seulement des domaines politique, militaire ou stratégique. La paix et la sécurité ont aussi des composantes sociales et économiques. La pauvreté et l'exclusion conspirent contre la paix, la sécurité et la démocratie. L'exclusion sociale entraîne la violence et l'instabilité, la fragilisation des démocraties et la fragmentation nationale et internationale.

Aussi, nous devons convenir d'actions concertées pour résoudre ces contradictions. Voilà le principal engagement que les États ont souscrit lors de la récente Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire et c'est ce à quoi doivent travailler l'ONU et le système multilatéral dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle je mets l'accent sur les deux principaux axes le long desquels doivent évoluer ces engagements, la sécurité d'une part et le développement d'autre part.

Certes, si chaque pays a la responsabilité de son propre développement, il faut reconnaître que le développement rencontre des obstacles au niveau international, d'où la nécessité de forger de nouveaux partenariats et de nouvelles alliances. Ces nouveaux partenariats doivent transcender le modèle basé sur l'assistance qui caractérise une bonne partie de l'aide au développement et, surtout, surmonter l'asymétrie qui marque aujourd'hui les relations entre pays développés et pays en développement.

D'un côté, on demande aux pays en développement de s'engager en faveur de l'ouverture des marchés, de la mise en place de régimes pour l'investissement étranger et de réformes de la gestion publique. Nous sommes d'accord avec tout cela, mais il n'existe pas en contrepartie d'engagement solide de

la part des pays développés en faveur de la réalisation de leur promesse de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à la coopération, et encore moins un engagement en faveur du démantèlement des obstacles au commerce étranger.

Ce nouveau partenariat pour le développement doit surmonter des facteurs néfastes pour les pays en développement et éliminer des obstacles tels la rigidité des normes pour la propriété intellectuelle, le caractère instable et spéculatif des mouvements de capitaux mondiaux, le manque d'investissements étrangers ou de subventions, le fardeau de la dette et, surtout, l'absence de véritable traitement spécial et différencié dans les négociations commerciales en faveur des pays en développement.

Il ne s'agit pas seulement de recevoir une aide pour combattre la pauvreté mais aussi de forger un nouveau partenariat pour le développement qui permettra de créer des emplois et de la richesse. La mise en œuvre de ce nouveau partenariat permettrait de réaliser le huitième objectif du Millénaire pour le développement, ainsi que les engagements souscrits au Consensus de Monterrey. Il est donc nécessaire que le cycle de Doha soit achevé l'année prochaine. C'est là d'une importance capitale.

Comme le reconnaît la Déclaration du Millénaire, un élément transversal essentiel dans le partenariat pour le développement est d'assurer un environnement durable. Pour prouver notre engagement, j'ai eu le plaisir de déposer, il y a quelques jours, les instruments de ratification de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, deux conventions qui visent à réduire l'effet négatif de la pollution.

De pair avec le programme pour le développement, il est nécessaire que le système international renforce la sécurité collective face à des menaces telles que le terrorisme, la prolifération nucléaire et la criminalité transnationale organisée, entre autres. Cette année, une fois encore, nous avons été ébranlés par des actes de terrorisme, par des actes de terreur perpétrés dans différentes régions du monde. Le Pérou, qui a souffert de la terreur et l'a combattue pendant de nombreuses années, est solidaire des victimes de ces actes criminels. Nous réitérons notre

ferme condamnation de tous les actes de terrorisme et nous renouvelons notre engagement ferme à prévenir, à combattre, à sanctionner et à éliminer, par le biais de la coopération mutuelle, le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le Pérou exhorte cette Assemblée à ne pas continuer de remettre l'adoption d'une convention générale contre le terrorisme international.

La paix et la sécurité internationales sont pour mon gouvernement un objectif central et nous avons, dans ce contexte, adopté les mesures suivantes. Premièrement, le Pérou a promu la limitation des dépenses consacrées à la défense au niveau régional dans le but de libérer des ressources afin de les consacrer à l'investissement social. La première décision que j'ai adoptée, lors de la première journée au pouvoir de mon gouvernement, à été de réduire les dépenses militaires de 23 % pour les consacrer à l'investissement en matière de nutrition, de santé et d'éducation. Les progrès dans ce domaine ont été importants, notamment les accords avec le Chili, la Colombie et l'Équateur pour établir des normes pour mesurer les dépenses militaires et les appliquer.

Deuxièmement, le Pérou s'est fait l'avocat de la création d'une Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud et de la Zone de paix andine, toutes deux reconnues respectivement par les résolutions 57/13 et 59/14 de l'Assemblée générale.

Troisièmement, le Pérou participe activement à l'élaboration du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Quatrièmement, le Pérou participe aux opérations de maintien de la paix avec des troupes, des observateurs, des officiers d'état-major et de l'équipement. Nous avons accru notre contribution en signant un mémorandum d'accord au titre du Système de forces et moyens en attente des Nations Unies, qui comprend des unités de l'armée, de l'aviation et de la marine. Des casques bleus péruviens participent actuellement aux opérations de maintien de la paix en Erythrée et Ethiopie, au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Burundi, au Soudan et en République démocratique du Congo. Ils sont également présents à Chypre et en Haïti. Nous chérissons la paix.

Pour toutes ces raisons, le Pérou a présenté sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2006-2007, pour les élections qui se dérouleront au cours de cette soixantième session de l'Assemblée générale. Depuis cette tribune, je remercie avec une profonde gratitude les pays qui ont appuyé majoritairement la candidature du Pérou, ce qui nous permet de compter aujourd'hui sur un appui plus large de la part des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, des pays frères d'Afrique et d'Asie, des États membres de la Ligue des États arabes et des pays d'Europe et d'Océanie. Cet appui généreux nous encourage et nous engage à œuvrer au Conseil de sécurité avec dévouement et responsabilité. Nous savons gré de l'occasion qui nous est offerte, de l'appui que nous avons reçu des pays du monde pour que le Pérou puisse être membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2006-2007.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Pérou de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Alejandro Toledo Manrique, Président de la République du Pérou, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Levy Patrick Mwanawasa, Président et Ministre de la défense de la République de Zambie

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Zambie.

M. Levy Patrick Mwanawasa, Président et Ministre de la défense de la République de Zambie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Levy Patrick Mwanawasa, Président et Ministre de la défense de la République de Zambie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mwanawasa (parle en anglais): Je suis heureux de me joindre à ceux qui ont pris la parole avant moi pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session. Votre élection revêt une signification toute particulière pour nous en Zambie du fait du lien d'amitié historique qui existe entre nos pays. C'est dans notre pays que votre illustre

compatriote, l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld, a perdu la vie en 1961 au cours d'une mission de paix au Congo.

Je rends hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, Ministre des affaires étrangères de la République gabonaise, qui a présidé la cinquante-neuvième session, pour son engagement et son dévouement altruistes à la recherche d'un consensus sur le document final que l'Assemblée a adopté il y a deux jours (résolution 60/1). La reconnaissance de ma délégation va également au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour sa direction remarquable et pour son dévouement à la cause du bien-être de l'Organisation.

Il y a cinq ans, nous nous sommes engagés à réaliser huit objectifs de développement identifiables. Aujourd'hui, nous nous sommes à nouveau engagés à défendre les principes et à atteindre les objectifs inscrits dans la Déclaration historique du Millénaire. Nous espérons que les engagements que nous avons pris ne resteront pas lettre morte mais que cette fois-ci la communauté internationale fera un effort concerté pour les mettre en œuvre. À cet égard, nous sommes inspirés par le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565). Les Africains parmi nous considèrent le rapport du Secrétaire général (A/59/2005) comme une occasion qui est offerte de réaliser les objectifs établis dans la Déclaration d'Harare, adoptée en 1997 par l'Organisation de l'unité africaine, qui appelait à la réforme du Conseil de sécurité.

Ma délégation appuie la revendication de l'Union africaine visant à obtenir deux sièges permanents au Conseil de sécurité avec tous les privilèges qui sont attribués à ces sièges, notamment le droit de veto. Notre position ne vise pas à faire échouer le processus de réforme. L'Afrique estime que la réforme de l'Organisation est une occasion qui est offerte de corriger des injustices historiques qui planent comme un gros nuage noir au-dessus de nos peuples. En fait, nous préférerions que le droit de veto soit aboli à 1'Organisation des Nations Unies car antidémocratique. Nous sommes cependant conscients du fait que certains membres permanents du Conseil de sécurité sont peu disposés pour le moment à renoncer à leur droit de veto. C'est dans ce contexte que l'Afrique, comme d'autres régions, mérite le droit de veto car l'absence de ce droit ne fera que perpétuer la marginalisation du continent.

La position que j'ai énoncée ne signifie en aucun cas que l'Afrique est opposée à l'élargissement du Conseil de sécurité qui vise à inclure d'autres pays importants qui contribuent à la paix et à la sécurité internationales. Je voudrais réaffirmer à cet égard que la Zambie appuie la candidature des quatre États, le Brésil, l'Allemagne, l'Inde et le Japon, à un siège permanent au Conseil de sécurité, assorti de tous les privilèges, y compris celui du droit de veto. J'insiste seulement sur le fait que l'Afrique a le droit, et mérite le droit, à une représentation permanente au Conseil de sécurité, assortie du droit de veto, non seulement pour redresser une injustice historique contre l'Afrique mais également pour défendre les principes démocratiques de l'égalité entre les régions.

Il y a deux jours, nous avons adopté le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Réunion plénière de haut niveau a été une occasion rare pour nous de partager les expériences acquises en particulier dans l'application du programme de développement et a mis en lumière la nécessité d'une coopération et d'une coordination internationales accrues pour que nous réalisions le développement économique tant recherché. Bien que le document ne contienne pas tout ce que nous aurions voulu qu'il contienne, il représente néanmoins une base importante pour la poursuite du dialogue durant cette session.

Depuis 2001, l'Afrique a mis en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dont le principal objectif est de renforcer la capacité des pays africains de réduire l'incidence importante de la pauvreté sur le continent et de renforcer les efforts visant à réaliser un économique développement durable. reconnaissant que l'appui la communauté internationale a jusqu'ici apporté à la réalisation des objectifs du NEPAD, nous devons avouer cependant que cet appui s'est avéré insuffisant.

Mon gouvernement est d'avis que, bien que l'aide publique au développement (APD) puisse contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les échanges commerciaux aideraient également à préserver ces acquis. À cet égard, la Zambie exhorte toutes les parties prenantes à faire rapidement aboutir les négociations commerciales du Cycle de Doha, qui serviront de catalyseur sur la voie du développement durable. Le problème de la dette

extérieure demeure un obstacle majeur au développement. Les termes actuels peu favorables de l'échange pour les produits agricoles et les produits de base rendent le problème encore plus insoutenable.

Ma délégation félicite l'ONU pour l'appui apporté aux efforts que déploie l'Union africaine dans ses initiatives de paix sur le continent. Le Parlement panafricain et le Conseil de paix et de sécurité font partie intégrante de l'infrastructure de soutien à la paix et à la sécurité. À cet égard, je tiens à affirmer l'appui constant de la Zambie au processus.

La Zambie, l'un des États principaux de la région des Grands Lacs, voudrait s'associer aux progrès remarquables qui continuent d'être réalisés dans les domaines de la paix et de la sécurité dans la sous-région depuis le rapport du 17 novembre 2003 que le Secrétaire général a adressé au Conseil de sécurité sur la préparation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs (S/2003/1099). Nous sommes encouragés par certains faits nouveaux positifs survenus à ce jour par le biais du processus de prise en charge régionale, de partenariat international et d'efforts conjugués de l'ONU, de l'Union africaine, du Groupe des amis et des gouvernements de la sous-région concernée.

Mon gouvernement continuera à jouer le rôle qui est le sien dans la lutte contre le terrorisme international. La Zambie rejette le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous sommes déterminés à travailler avec le reste de la communauté internationale pour mettre en œuvre la stratégie de lutte contre le terrorisme.

La Zambie est déterminée à promouvoir et à respecter les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie. En Zambie, nous estimons que la démocratie est une valeur universelle. Nous sommes donc convaincus que c'est dans des conditions démocratiques que tous les droits de l'homme sont protégés.

Je voudrais terminer ma déclaration en citant les efforts que déploie mon gouvernement pour lutter contre la corruption. La nation tout entière a pris conscience que l'état de notre économie aurait pu être bien meilleur si toutes les ressources disponibles avaient été utilisées comme il convient. À cet égard, l'on ne saurait trop mettre l'accent sur le fait que la corruption affaiblit le revenu des ménages et des entreprises commerciales, contrecarrant ainsi les

efforts de réduction de la pauvreté. Je tiens à faire savoir que le Groupe de travail zambien chargé de la lutte contre la corruption est un instrument de développement qui - mon gouvernement l'espère renforcera la capacité de tirer parti des ressources publiques à des fins pouvant bénéficier à la nation dans son ensemble. Qui plus est, le fait que mon pays ait atteint le point d'achèvement prévu par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) peut, dans une large mesure, être attribué au succès de la campagne contre la corruption qui a incité le Gouvernement à introduire des contrôles financiers rigoureux et des mesures de dépenses publiques transparentes et responsables. L'ONU devrait envisager d'accroître ses ressources dans la lutte contre la corruption.

Alors que nous célébrons le soixantième anniversaire de cette grande institution, nous ne pouvons que conclure que son importance et son utilité pour l'humanité sont indiscutables. C'est dans cet esprit que nous devons la revitaliser afin qu'elle réalise les idéaux pour lesquels elle a été fondée.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Zambie de la déclaration qu'il vient de faire. Je tiens tout particulièrement à le remercier de ses paroles à la mémoire de l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld qui, il y a 44 ans ce week-end, a perdu la vie dans un accident d'avion en Zambie alors qu'il se trouvait en mission de paix au Congo.

M. Levy Patrick Mwanawasa, Président et Ministre de la défense de la République de Zambie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Tassos Papadopoulos, Président de la République de Chypre

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Chypre.

M. Tassos Papadopoulos, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Tassos Papadopoulos, Président de la

République de Chypre, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Papadopoulos (parle en anglais): Avant de commencer, je voudrais préciser que ma délégation souscrit pleinement à la déclaration prononcée par la présidence de l'Union européenne.

Avant toute chose, Monsieur le Président, j'aimerais vous adresser mes sincères congratulations à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale et exprimer ma sincère reconnaissance à M. Jean Ping, Président de la cinquante-neuvième session, pour les efforts inlassables qu'il a déployés au cours d'une année cruciale pour les Nations Unies.

Alors que ce sommet de haut niveau tire à sa fin, nous voici dans une phase beaucoup plus capitale, celle où il est question du suivi et de la mise en œuvre de ses conclusions et de la poursuite des progrès enregistrés, notamment sur les objectifs qui depuis le Sommet du Millénaire ont donné lieu à un plan d'exécution en bonne et due forme. La réalisation des objectifs du document final issu du sommet (résolution 60/1), en conjonction avec la réforme des Nations Unies, pourrait bien s'avérer décisive pour le rôle et l'image de l'Organisation dans les décennies à venir tout comme pour les chances de succès de nos efforts pour faire d'un multilatéralisme effectif la pierre angulaire de l'ordre international. Au-delà du vaste éventail de sujets abordés dans le document final du Sommet, nous ne devons pas perdre de vue les réalités sur lesquelles l'ONU doit - et est censée - axer prioritairement son action. Pour cela, nous devons revenir à la genèse de l'Organisation. Dans le sillage de la Deuxième Guerre mondiale est née la vision d'un système de sécurité collective et de mécanismes institutionnalisés permettant de maximiser la prévention des conflits tout en réduisant au minimum la durée et l'impact de ceux qui éclatent.

Non seulement le siècle nouveau a hérité de nombre des défis et problèmes du précédent, mais il a également vu l'apparition de nouveaux fléaux qui mettent en danger la légitimité et l'existence mêmes de notre système de sécurité collective. Face à cela, il faut que la communauté internationale adopte d'urgence une stratégie pragmatique, par le biais du cadre institutionnel et des mécanismes de décision adaptés et de la mise en œuvre efficace de nos engagements. Le respect de nos engagements, dans les délais requis, n'est pas une responsabilité qui s'applique seulement aux menaces traditionnelles à la sécurité: terrorisme, la criminalité transnationale et de nombreux autres problèmes de sécurité exigent que nous y consacrions toute notre attention, sous la forme de l'élaboration de plans d'action pragmatiques. S'agissant, par exemple, des armes de destruction massive, nous connaissons bien le lien indissociable qui relie désarmement et non-prolifération et pourtant, nous n'avons pas encore réussi à trouver l'équilibre qui permettrait de traiter ces deux volets simultanément et sur un pied d'égalité. Et si nous avons recensé le sousdéveloppement et la pauvreté comme ennemis cardinaux de la stabilité, cette prise de conscience ne se traduit pas encore suffisamment dans nos actes.

L'évaluation de l'état actuel du monde, telle qu'elle apparaît dans le rapport complet du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation dont nous sommes saisis (document A/60/1), porte à conclure que les conflits prolongés restent, avec toutes leurs ramifications, une source primordiale de préoccupation pour la communauté internationale. L'Afrique est un très bon exemple de cela. Aujourd'hui plus que jamais, elle demeure, à juste titre, au cœur de notre mobilisation. C'est à l'aune de nos efforts pour faire changer les choses sur ce continent - dans les domaines du règlement des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, ainsi que de la lutte contre la pauvreté, le sous-développement et les maladies mortelles - que l'on pourra juger de l'efficacité de notre détermination à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Moyen-Orient a également valeur de test. Ces dernières semaines ont prouvé que les gestes réciproques peuvent permettre de trouver un terrain d'entente, même lorsqu'il ne semble pas exister en surface. Le retrait d'Israël de Gaza et de certaines zones du nord de la Cisjordanie constitue une importante évolution qui devrait permettre d'aboutir à la mise en œuvre de la Feuille de route du Quatuor. L'exemple donné par Israël avec l'évacuation des colons est à suivre par d'autres Puissances occupantes qui se servent des colons comme moyen de faire la guerre. Même si les conditions de sécurité restent fragiles, et même si la négociation politique ne progresse pas toujours, les parties ont maintenant entre les mains une option précise, sous la forme de la Feuille de route, qui peut permettre de faire des progrès réguliers. En outre, nous sommes fermement

convaincus que la dynamique en cours gagnerait encore en force avec un respect rigoureux du droit international et du droit international humanitaire, notamment de l'avis émis le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice sur la construction de la barrière.

Je voudrais maintenant passer au problème chypriote. Près de 18 mois se sont écoulés depuis les référendums d'avril 2004 sur le plan Annan. Je voudrais souligner une fois de plus qu'en refusant ce plan les Chypriotes grecs ne se sont opposés ni à la recherche d'une solution de réunification de Chypre ni au fait que cela représente une urgence : ils se sont opposés à ce plan parce qu'il ne prévoyait ni ne pouvait amener la réunification du pays, de sa société, de son économie et de ses institutions. Durant ce temps, nous ne sommes pas restés oisifs. Notre priorité a été de réexaminer la teneur, l'issue et les faiblesses du dernier processus de négociation qui a abouti aux référendums. Parallèlement, l'accent a été mis sur la dissipation de certaines idées fausses qui s'étaient cristallisées au cours du dernier processus de négociation.

L'une de ces idées fausses consistait à dire que notre quête constante et passionnée de la paix et de la réunification était moins forte ou que nous avions pris notre parti de la partition inadmissible de notre pays, imposée en 1974 par l'invasion et l'occupation de 37 % de notre territoire. La deuxième idée fausse concerne le rôle joué par l'ONU s'agissant de la mission de bons offices proposée et maintenue, et qui a été confiée au Secrétaire général par le Conseil de sécurité. Le mandat du Secrétaire général, dans cette mission de bons offices, n'a pas pris fin mais il est entré dans une nouvelle phase avec la fin des référendums. Quel que soit son niveau d'activité à tel ou tel moment, cette mission est un processus en cours et qui s'inscrit dans la durée. Grâce à lui, nous comptons sur l'Organisation pour aider à conclure un règlement négocié sans aucun arbitrage. contribution active de l'Union européenne à cet égard serait un facteur favorisant. Seul un règlement concerté, approuvé par les dirigeants des deux communautés, peut être soumis à référendums. Le calendrier, s'agissant de la recherche d'une solution, doit être déterminé réellement et exclusivement par les paramètres du problème chypriote et par conséquent, ne pas être assorti de dates butoir dictées par des éléments exogènes. Nous restons déterminés à tenir des

négociations sous l'égide des Nations Unies et à œuvrer à créer les conditions qui permettront des négociations fructueuses. À cet égard, nous avons mis en œuvre sur le terrain des mesures concrètes importantes destinées à renforcer la confiance et à promouvoir le développement économique des Chypriotes turcs. Nous espérons qu'une meilleure coopération entre Chypriotes grecs et turcs permettra de progresser sur différents aspects du problème chypriote, et notamment sur les éléments qui composent sa dimension humanitaire, tels que le sort des personnes disparues et la situation des habitants des enclaves.

Les facteurs de dissensions que comportait le plan le plus récent, qui ont motivé, pour l'essentiel, le vote négatif, incarnent la distance qui le sépare de la racine du problème. La volonté apparente des parties au processus d'accéder à un nombre démesurément grand d'exigences politiquement motivées au détriment des principes qui devraient régir le règlement est une autre source importante de préoccupation. Il faut établir clairement que le règlement devra être formulé sur la base des préoccupations et des attentes de la population chypriote dans son ensemble et non aux fins de satisfaire les intérêts de puissances étrangères sur l'île. Le problème chypriote se trouve à un tournant critique. Le temps ne joue peut-être pas en notre faveur dans la recherche d'un règlement, mais il ne faut pas oublier que nous ne pouvons nous permettre de échecs. 11 falloir nouveaux va nous être particulièrement prudents mais résolus. La relance des pourparlers passe avant tout par des préparatifs minutieux et une évaluation honnête des perspectives de succès, qui doivent être à tout le moins crédibles. Il convient ensuite de vérifier si les objectifs politiques turques ont changé et si la Turquie a fini par admettre que le règlement passe par un État unique et réunifié.

Nous avons toujours espéré que la course à l'adhésion européenne de la Turquie changerait radicalement sa mentalité, ce qui pour Chypre serait le plus grand événement depuis des décennies. Si la Turquie s'acquitte des obligations qui découlent de sa demande d'adhésion à l'Union européenne, cela permettra à la problématique de Chypre de se débarrasser *ipso jure* de certains de ses éléments les plus inextricables et d'aboutir à un règlement. De même, l'existence d'un cadre de négociation des Nations Unies ne saurait servir de prétexte pour refuser

de s'acquitter de ces obligations ou pour constamment en remettre l'échéance à plus tard.

Pour notre part, nous restons déterminés à œuvrer en faveur d'une Chypre fédérale à deux zones et à deux communautés, en conformité avec ce que nous estimons être les piliers pour la survie de ce modèle de règlement – les accords de haut niveau, les résolutions de l'ONU, le droit international et l'acquis communautaire. Nous sommes sûrs que ces piliers permettront de préserver le droit qu'ont tous les Chypriotes de défendre leurs intérêts fondamentaux tout en tenant compte de leurs préoccupations les plus fondamentales.

Indépendamment de la procédure, le moment est venu de revenir au fond du problème et de réaliser que tant que l'on ne s'attaquera pas véritablement au fond du problème, il sera difficile de progresser. Si l'on n'essaye pas de régler les éléments qui constituent le cœur du problème en mettant un terme à l'occupation militaire, aux violations massives des droits de l'homme et à la situation pénible des réfugiés en réglant de façon efficace la question des colons délibérément et illégalement transportés dans la partie occupée de l'île, il ne peut y avoir de solution. Dans le même temps, pour qu'il y ait des progrès sur le terrain, toutes les tentatives sécessionnistes visant Chypre doivent immédiatement cesser, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et une vision unique reposant sur l'unification de l'île doit prévaloir.

Toutefois, malheureusement, nous ne nous sommes guère rapprochés de ces impératifs. Au contraire, nous constatons, depuis plus d'un an, une tendance à consolider des faits accomplis, notamment une recrudescence de l'exploitation illégale des biens appartenant à des Chypriotes grecs dans la partie occupée.

En créant le nouveau cadre constitutionnel et institutionnel, nous devons éviter les structures artificielles qui requerront une période de transition anormalement longue pour être absorbées par les citoyens et les institutions à un prix socioéconomique élevé. Nous pensons que l'établissement d'une démocratie fonctionnelle et opérationnelle qui ne demande pas d'effort exceptionnellement éprouvant pour une gouvernance de base sera de plus en plus l'axe et le cadre de la recherche d'un règlement. Nous envisageons également que, l'adhésion de Chypre à

l'Union européenne s'enracinant fermement, un règlement prévoit que la zone actuellement occupée s'intègre à la société européenne et aux normes de l'acquis communautaire en pleine harmonie et osmose avec le reste de l'île.

Le Président (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Chypre de sa déclaration.

M. Tassos Papadopoulos, Président de la République de Chypre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Fradique Bandeira Melo de Menezes, Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

M. Fradique Bandeira Melo de Menezes, Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Fradique Bandeira Melo de Menezes, Président de la République démocratique de Sao Toméet-Principe, et de l'inviter à prendre à la parole devant l'Assemblée.

Le Président De Menezes (parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation): Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale et vous présenter tous mes vœux de succès dans l'accomplissement de vos fonctions. Je suis également heureux de saisir cette occasion pour remercier sincèrement votre prédécesseur S. E. M. Jean Ping, Ministre des affaires étrangères de la République gabonaise, pour les résultats considérables qu'il a obtenus durant sa présidence, notamment à la fin de la session, lorsque nous avons fait le point sur certaines questions liées à la réalisation des objectifs du Millénaire et à la réforme de l'ONU.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des précieux efforts qu'il a consentis pour dynamiser le

rôle de l'ONU dans les activités internationales de maintien de la paix, et en ce qui concerne la sécurité et le développement. Le rapport de M. Kofi Annan (A/59/2005) et les recommandations qui y figurent nous fournissent des éléments importants susceptibles d'aboutir à un consensus sur des stratégies qui nous permettront de réaliser les objectifs du Millénaire et de progresser sur la question de la réforme de l'ONU.

Je ne saurais manquer de saisir cette occasion, au nom du peuple de Sao Tomé-et-Principe, pour présenter une fois de plus au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique et aux familles endeuillées nos sincères condoléances suite à la tragédie causée par l'ouragan Katrina. Ces temps éprouvants pour une grande partie du peuple américain ne sauraient nous laisser indifférents, d'autant plus que nous sommes conscients du rôle que le peuple et le Gouvernement des États-Unis jouent dans la solidarité et la coopération internationales, en recherchant inlassablement la paix et la prospérité pour les peuples en détresse, ainsi que du soutien et des fonds qu'ils fournissent à cette grande Organisation.

Dès la signature de la Charte à San Francisco en 1945, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle crucial en s'occupant de nombreuses questions d'ordre politique, économique, social et humanitaire de par le monde. Néanmoins, il nous semble que le monde a aujourd'hui besoin d'une ONU plus forte et plus dynamique. La présente session s'inscrit dans un environnement international très complexe. De fait, le climat de tension permanente dans certaines régions du monde, la course effrénée à l'armement, le trafic d'êtres humains, le crime organisé transfrontières, le terrorisme, les violations systématiques des droits de l'homme, la crise économique et la dégradation de l'environnement sont autant de problèmes importants qui demandent l'attention de l'ONU dès à présent et dans les années à venir. Devant de tels défis, les États Membres doivent faire preuve de sagesse et de responsabilité afin que règne un ordre international reposant sur la paix, la sécurité et la coopération.

Les petits États insulaires se sont rencontrés cette année à Maurice pour évaluer le Programme d'action des Barbades pour le développement durable des petits États insulaires en développement. À Maurice, les États ont réaffirmé leur engagement d'appuyer les efforts des petits États insulaires en développement en faveur du développement durable grâce à une meilleure mise en œuvre du Programme d'action des Barbades.

Des décisions et des recommandations ont été adoptées sur le changement climatique, les catastrophes naturelles et écologiques, les ressources en eau, la gestion des déchets, le tourisme, l'énergie, les transports, la biodiversité et les ressources marines et côtières. Tous les problèmes dont souffrent les petits États insulaires, allant du réchauffement de la planète aux problèmes liés aux écosystèmes, ne peuvent être réglés que si la communauté internationale s'efforce d'accroître effectivement les ressources consacrées au financement du développement durable des petits États insulaires. À cet égard, nous aimerions saisir cette occasion pour remercier la communauté internationale et le Gouvernement mauricien des efforts qu'ils ont accomplis pour organiser cette conférence spéciale.

La sécurité internationale se fonde sur la protection des individus et sur l'éducation pour le renforcement des capacités, ce qui favorise le développement de la communauté. Les nations qui négligent ces facteurs pourraient vivre dans un état permanent de tension, qui n'est pas susceptible de mener au progrès. C'est la raison pour laquelle le VIH/sida, la pauvreté, les crises politiques, les violations continues des droits de l'homme, l'oppression et l'occupation constituent des menaces pour la sécurité humaine.

Pour un grand nombre de nos pays, la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies demeure un défi. Dans certaines régions d'Afrique, le VIH/sida ravage les familles, les cultures et les économies, détruisant des sociétés entières. Le coût des traitements reste extrêmement élevé et nos économies commencent à ployer sous les effets de cette maladie. Si l'Afrique ne reçoit pas bientôt des ressources importantes et si de nouveaux investissements scientifiques n'interviennent pas dans la recherche d'une cure du VIH/sida, l'Afrique sera bien loin de concrétiser ses espoirs de développement.

Tout récemment, la République d'Angola a subi la pire épidémie de son histoire de fièvre de Marburg, une maladie provoquée par un virus apparenté au virus Ebola. Cela nous préoccupe, car Sao Tomé-et-Principe, qui fait partie intégrante des États d'Afrique centrale, n'a pas les moyens d'éviter cette situation. Nous appelons l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à renforcer les capacités des pays de la sous-région en organisant des séminaires et en assurant une formation. Cette initiative nous aidera à prendre des mesures prophylactiques pour prévenir d'autres situations

similaires susceptibles de se produire. De même, le paludisme continue de constituer un grave problème de santé pour mon pays en dépit de notre participation active aux programmes en cours, financés par plusieurs pays et organisations.

L'insécurité touche en premier lieu les populations les plus vulnérables, en particulier les réfugiés, les enfants, les femmes et les personnes âgées. Le terrorisme déstabilise des gouvernements, détruit des vies et fait des victimes innocentes. Nous sommes confrontés à un défi qui exige que nous adoptions de nouvelles stratégies de lutte. Il semble donc tout à fait approprié d'essayer d'abord de comprendre les origines du problème en en identifiant les causes afin de forger ensuite de nouveaux consensus, d'améliorer les moyens de lutter contre ce phénomène et d'appliquer la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. L'ONU doit cependant prendre de nouvelles mesures pour aider les États qui, comme le mien, ne sont pas en mesure d'observer toutes les dispositions de ladite résolution. Nous avons besoin de ressources qui nous aideront notamment à améliorer notre sécurité, y compris le contrôle de nos frontières et de nos eaux territoriales. Le renforcement de nos capacités de lutte contre le terrorisme est une priorité.

En ma qualité de Président de la Communauté des pays de langue portugaise, je voudrais mentionner la Guinée-Bissau qui vient de clore avec succès une période de transition politique longue et difficile. Premièrement, je tiens à féliciter le peuple et les autorités de ce pays de leur succès. Je salue la communauté internationale, et en particulier l'ONU et son Secrétaire général, d'avoir sans délai accordé une aide qui a encouragé la population à prendre des mesures en faveur de la paix, de la stabilité et du développement. Aujourd'hui, la Guinée-Bissau fait face à une tâche gigantesque: la promotion du développement et du bien-être de sa population. La communauté internationale doit donc continuer à fournir l'aide qu'elle a toujours accordée afin que les espoirs légitimes ne soient pas déçus.

L'universalité de l'Organisation exige que toutes les nations soient représentées. Toutefois, cela n'est toujours pas le cas en dépit des nombreux appels lancés dans ce sens. Alors que nous examinons la réforme des Nations Unies, nous devons, une fois de plus, saisir l'occasion qui nous est donnée d'appeler, depuis cette tribune, la communauté internationale à revoir la question de la nécessité de la représentation de la

République de Chine (Taiwan) à l'Organisation. À ce titre, mon pays a signé la lettre publiée sous la cote A/60/192 demandant l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la présente session, intitulée : « Question de la représentation des 23 millions de Taiwanais à l'Organisation des Nations Unies ». Encore une fois, nous avons laissé passer l'occasion de remédier à cette injustice.

également Nous sommes préoccupés l'adoption récente de la part de la République populaire de Chine de la loi antisécession qui, en faisant escalader la tension dans le détroit de Taiwan, pourrait mettre en péril la paix dans la région. Conscient du rôle de l'ONU, en particulier au titre des dispositions des Articles premier et 34 de la Charte, Sao Tomé-et-Principe s'est jointe à d'autres pour proposer l'adoption du projet de résolution figurant en annexe au document A/60/193. Ce document contient une lettre demandant l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la présente session, intitulée : « Participation active de l'Organisation des Nations Unies au maintien de la paix dans le détroit de Taiwan ». Aucune de ces deux propositions n'a reçu l'appui escompté.

Nous avons aujourd'hui une excellente occasion d'insuffler à notre organisation un plus grand dynamisme et une rationalité renforcée, de l'orienter vers l'action et vers moins de bureaucratie. La réforme du système est urgente. C'est une priorité de premier ordre. À cette fin, nous devons tous œuvrer sans hésitation au bien du monde qui est le nôtre.

Le Président (parle en anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Fradique Bandeira Melo de Menezes, Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, est escorté hors de la salle de l'assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour provisoire (suite)

Débat général

Le Président (parle en anglais): Je donne à présent la parole à S. E. M. Kassymzhomart K. Tokaev, Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan.

M. Tokaev (Kazakhstan) (parle en anglais): Nous pouvons affirmer sans nous tromper que le sommet des Nations Unies qui vient de s'achever aura des conséquences considérables pour notre organisation. Son résultat a préparé le terrain à la réforme la plus radicale de toute l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Une réponse effective de la famille des nations aux défis et aux menaces qui pèsent sur notre monde est l'objectif ultime de ces réformes. Le Kazakhstan a bon espoir que l'ONU, organisation universelle à laquelle il n'y a pas d'alternative, est en mesure d'atteindre cet objectif.

Par principe, le Kazakhstan est favorable à une interdépendance plus étroite entre les trois piliers monde contemporain: principaux du développement, la liberté et la paix. Les questions relatives au développement doivent continuer à susciter l'attention de la communauté mondiale. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne pourront être atteints que si la communauté internationale dans son ensemble s'y engage et ce, dans un esprit de partenariat et de coopération. Le Kazakhstan, quant à lui, est déterminé à réaliser les OMD, de manière efficace et dans les délais impartis. Le rapport publié récemment sur les progrès réalisés par le Kazakhstan dans la mise en œuvre des OMD indique que mon pays, ayant procédé à des réformes fructueuses, est sur le point d'atteindre des objectifs importants dans ce domaine.

Aujourd'hui, le Kazakhstan a les meilleurs indicateurs macroéconomiques de tous les anciens États soviétiques. Le Gouvernement kazakh met en œuvre un programme à grande échelle dont l'objectif est de poursuivre le développement social. La mise en valeur des ressources humaines est l'axe de tous ces efforts. Le Kazakhstan est en train de passer à un autre niveau de développement durable. Le Gouvernement national accorde une attention prioritaire à la pauvreté, à la question des femmes, à l'emploi, à l'assistance financière de l'État aux familles pauvres, au développement des petites et moyennes entreprises, et à des programmes à grande échelle dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'environnement.

Nous savons gré à l'ONU et à ses institutions spécialisées des efforts déployés pour aider notre pays à remédier aux conséquences des catastrophes environnementales survenues dans la mer d'Aral et la région de Semipalatinsk. Les problèmes de ces régions ont une portée mondiale car la situation

environnementale qui y prévaut a des répercussions négatives sur l'habitat et les moyens de subsistance des habitants du monde entier. Nous exhortons la communauté internationale à jouer un rôle actif. Nous lui demandons en particulier d'appuyer un projet de résolution de l'Assemblée générale à la présente session sur les problèmes de la région de Semipalatinsk, projet de résolution qui sera parrainé par le Kazakhstan.

Le commerce international est un important facteur de développement. L'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est prioritaire pour le Kazakhstan. La libéralisation accrue des échanges et l'adhésion à l'OMC sont des éléments essentiels de notre stratégie générale de développement. En 2003, le Kazakhstan a accueilli la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit. Attachant une grande importance à ce forum, nous considérons que les besoins spécifiques des pays en développement sans littoral devraient être pleinement pris en compte, conformément aux décisions et recommandations formulées dans le Programme d'action d'Almaty. L'intégration du Kazakhstan et d'autres États de l'Asie centrale dans l'économie mondiale est particulièrement importante, aussi bien pour le développement social et économique de notre région que pour l'économie mondiale en général. Notre pays a à cœur d'approfondir sa coopération avec les autres États de l'Asie centrale. Telle est depuis longtemps notre priorité, indépendamment exigences politiques.

Dès les toutes premières années de son indépendance, le Kazakhstan a engagé par principe une politique de démilitarisation et de désarmement nucléaire. Nous appelons de tous nos vœux l'universalisation des instruments internationaux pertinents. Cela fait 10 ans cette année que tout l'arsenal nucléaire de l'ex-Union soviétique a été retiré du territoire kazakh. Le Kazakhstan a montré la voie à suivre en procédant délibérément à l'élimination de son arsenal nucléaire, le quatrième au monde, et en démantelant le site d'essais nucléaires Semipalatinsk, qui fut le théâtre de près 500 explosions nucléaires.

Le système mondial de sécurité traverse à l'heure actuelle une crise aiguë. La Conférence des Parties

chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2005 n'a pas réussi à mettre en place un mécanisme équilibré et de portée générale pour renforcer le régime international de non-prolifération et progresser vers l'élimination complète des armes nucléaires.

Encore plus troublante est l'absence, dans le document final du sommet (résolution 60/1), de recommandations explicites concernant la non-prolifération et le désarmement. Nous pensons qu'il est nécessaire d'établir un mécanisme international de sanctions contre les États en infraction avec le TNP et le régime de non-prolifération en général. Nous ne parviendrons pas sans cela à enrayer la prolifération mondiale des armes nucléaires. Notre pays prône la mise en place de systèmes de contrôle des matières nucléaires, chimiques et biologiques et de leur fabrication, ainsi que le renforcement des dispositifs existants afin d'empêcher les terroristes de se procurer ces armes meurtrières.

Le Kazakhstan reconnaît le rôle particulier de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La totalité des activités nucléaires menées dans notre pays satisfont à ses normes et sont placées sous son contrôle. Le moment est venu de créer un organisme tout aussi efficace pour veiller à l'application des conventions internationales relatives aux armes chimiques et biologiques.

La communauté internationale ne doit pas lâcher prise dans sa lutte contre le trafic illégal des armes classiques. Selon l'ONU, quelque 500 millions d'armes légères circulent dans le monde. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il associe les armes légères aux armes de destruction massive, dans la mesure où elles tuent chaque année plusieurs centaines de milliers de personnes dans le monde, favorisant ainsi la culture de la violence et de la terreur tout en foulant aux pieds les droits de l'homme.

Le Kazakhstan condamne sans appel le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, le considérant comme la plus grave menace du monde actuel. Nous sommes convaincus que le sous-développement économique et social, la pauvreté et la misère sont à l'origine du terrorisme international. C'est pourquoi il est prioritaire d'accroître rapidement l'économie des pays pauvres.

L'idéologie terroriste est elle aussi un facteur de premier plan. Le fait que de plus en plus de jeunes gens soient attirés dans l'orbite idéologique du terrorisme international est extrêmement dangereux. Voilà pourquoi il importe d'accorder un intérêt particulier à la lutte contre le recrutement d'exécutants des opérations terroristes.

Il est pour cela urgent que la communauté internationale prenne des mesures concrètes pour enrayer le trafic de stupéfiants qui transite par l'Asie centrale. La situation en Afghanistan ne peut que nous alarmer. Le Kazakhstan se félicite de sa coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Il importe également de renforcer la coopération régionale dans la lutte contre le terrorisme international. L'Organisation de Shanghai pour la coopération constitue un exemple positif.

Le Kazakhstan est d'avis que la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme doit se pratiquer dans le respect scrupuleux des normes du droit international. Nous sommes favorables à l'universalisation et à l'affermissement des dispositifs des traités. La signature, par le Kazakhstan, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire atteste de cette position. Nous espérons voir la convention générale contre le terrorisme international rapidement finalisée. Dans le même temps, l'adoption de mesures concrètes communes visant à conjurer ce fléau constitue un volet essentiel des activités internationales de lutte contre le terrorisme.

Les opérations internationales de maintien de la paix menées sous les auspices de l'ONU restent un bon outil de prévention et de règlement des crises, de même qu'elles contribuent efficacement à assurer la stabilité mondiale et régionale. L'une des grandes faiblesses du maintien de la paix réside dans l'absence d'un mécanisme global permettant de traiter efficacement les causes profondes des conflits destructeurs. L'action préventive et la consolidation de la paix au sortir des conflits sont des éléments importants d'une réponse globale de l'ONU aux nouvelles situations de crise.

Pour le Kazakhstan, la création de la Commission de consolidation de la paix sera un pas dans la bonne direction. Elle devra avoir pour mission principale de prévenir les situations où l'absence d'une stratégie de consolidation de la paix conduit à l'escalade des conflits internes et où les États finissent par ne plus être en mesure d'exercer leurs pouvoirs souverains.

Notre pays étudie de très près les questions liées à la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), qui offre selon nous un cadre judicieux pour débattre des questions de sécurité dans la région de l'Asie. Il est encourageant de noter que la CICA monte en puissance et représente déjà un acteur de premier plan dans les relations internationales.

Le Kazakhstan estime que la primauté du droit doit occuper aujourd'hui une place centrale dans les affaires internationales. L'ignorance de ce principe constitue l'une des principales menaces à la paix et à la sécurité. Poursuivant ses efforts en vue d'adhérer aux traités internationaux conclus sous les auspices des Nations Unies et d'en appliquer les dispositions, le Kazakhstan entend respecter scrupuleusement la primauté du droit aux niveaux national et international.

Le développement de notre pays est étroitement associé à l'édification d'une société démocratique fondée sur le respect des droits et des libertés de chaque individu. Le Kazakhstan est favorable au renforcement des institutions démocratiques et des dispositifs de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, qui ont été conçus pour promouvoir les droits et les libertés des citoyens et pour veiller à l'application des principes de non-ingérence et d'égalité souveraine des États.

Le Kazakhstan appuie les efforts visant à procéder à une réforme globale de l'Organisation qui toucherait tous ses organes principaux. Nous sommes convaincus qu'il convient d'accorder la priorité à l'Assemblée générale en tant qu'organe principal délibérant, représentatif décisionnel et l'Organisation. Une question aussi sensible que la réforme du Conseil de sécurité doit être réglée sur la base d'un accord international large. Nous sommes convaincus que l'élargissement du Conseil de sécurité, conformément au principe de la représentation géographique équitable et compte tenu de contribution apportée par les États concernés au développement de l'économie mondiale et à la sécurité internationale, servirait les intérêts de nombreux pays et faciliterait la réforme généralisée de l'ONU.

L'ONU a besoin d'améliorer la collaboration avec les organisations régionales qui apportent une contribution significative au système de sécurité collectif. Le Kazakhstan a, à maintes reprises, proposé de créer un organe permanent placé sous la responsabilité du Secrétaire général qui coordonnerait la coopération entre les mécanismes régionaux. Dans ce contexte, nous accueillerions avec satisfaction la création d'un comité permanent des organisations régionales.

Le Kazakhstan est convaincu qu'au XXI^e siècle le renforcement de la paix et de la sécurité dépend de plus en plus de l'instauration d'un dialogue et d'une coopération entre peuples de différentes races, cultures et civilisations. Un dialogue entre les religions fait partie intégrante des efforts visant à promouvoir une culture de paix, un dialogue entre les civilisations et les valeurs communes énoncées dans la Déclaration du Millénaire. Dans ce contexte, le Kazakhstan remercie la communauté internationale d'avoir appuyé les actions de ce pays pour promouvoir le dialogue entre les religions. L'Assemblée générale a reconnu le rôle positif joué par le Kazakhstan dans ce domaine en adoptant une résolution.

Comme cela a été illustré durant les 60 dernières années, l'ONU était, reste et, j'en suis sûr, restera le lien entre nos peuples et nos pays. L'ONU ne laissera pas notre planète glisser dans le chaos et les troubles. Nous avons le pouvoir de renforcer ce lien. Le Kazakhstan est convaincu que les accords contenus dans le document final de ce sommet historique serviront la cause du rapprochement des peuples face aux menaces et défis qui existent, garantissant ainsi la sécurité, le bien-être et la dignité de nos peuples et renforçant ainsi l'Organisation elle-même pour qu'elle puisse réaliser ses nobles objectifs.

Le Président (parle en anglais): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Borys Tarasyuk, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

M. Tarasyuk (Ukraine) (parle en anglais): Je voudrais d'emblée vous exprimer mes félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session. Vous pouvez compter sur le plein soutien et la pleine coopération de la délégation ukrainienne. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, pour les efforts inlassables qu'il a déployés dans la préparation du sommet mondial.

Le sommet mondial de 2005 vient de s'achever. Le document final (résolution 60/1) fixe des orientations claires. Notre devoir commun est de

0551227f,doc 19

mettre en œuvre ces objectifs ambitieux pour bâtir un monde plus sûr et plus prospère.

En ce qui concerne la mise en œuvre, je voudrais souligner deux éléments clefs qui sont indispensables aux activités de suivi de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'au succès des efforts de paix internationaux. Il s'agit de la crédibilité et de la démocratie – ou plutôt de la crédibilité fondée sur la démocratie. Nous savons que des menaces et des défis importants se dresseront sur notre parcours. Nous devons nous assurer que le manque d'unité ne figurera pas parmi ces défis. Chaque pays veut chanter sa propre mélodie. Il faut des valeurs fondamentales et beaucoup de sagesse pour mettre au diapason un chœur planétaire composé de tant de voix différentes. La crédibilité de l'ONU est indispensable si l'on veut réaliser les missions qui nous ont été confiées en ce nouveau millénaire. L'efficacité, la capacité, la riposte rapide, le financement du développement et le reste suivront si la crédibilité est présente.

La réforme du Conseil de sécurité illustre bien la difficulté qu'il y a à concilier les intérêts de 191 pays. Ceci me rappelle une plaisanterie sur la répartition des postes dans les comités du Parlement ukrainien. On dit qu'il faudrait avoir 450 comités – c'est-à-dire autant de comités que de parlementaires - pour que chacun soit content et se sente important. Malheureusement, nous ne pouvons pas nous permettre de faire la même chose au Conseil de sécurité puisque ses pouvoirs dépassent de loin ceux de tout autre organe de l'ONU. La position officielle de l'Ukraine sur cette question est apparue clairement dans l'allocution du Président Yushchenko lors de ce sommet (voir A/60/PV.6). L'Ukraine apprécie hautement le travail réalisé par les experts qui ont étudié les différentes options en matière de réforme du Conseil de sécurité. Nous ne devons pas renoncer à l'espoir; nous devons persévérer dans la recherche du consensus.

L'Ukraine a appuyé sans réserve la courageuse initiative prise par le Secrétaire général de réformer l'Organisation et a participé activement à ce processus. Nous réaffirmons notre soutien au renforcement de la position du Secrétaire général. En vue de la prochaine élection au poste de Secrétaire général, qui aura lieu en 2006, nous aimerions rappeler aux représentants qu'au cours des 60 années d'existence de l'Organisation, les représentants de notre groupe régional des pays d'Europe orientale sont les seuls à n'avoir jamais vu un des leurs occuper le poste le plus élevé à

l'Organisation. Nous pensons en conséquence que le Groupe des pays d'Europe orientale devrait avoir la priorité en ce qui concerne la nomination du candidat.

En structurant cette déclaration autour des mots « crédibilité » et « démocratie », je ne peux que souligner la fonction clef de l'Organisation : maintenir la paix et la sécurité internationales. Le souvenir du Rwanda, de Srebrenica ou, tout récemment, du Darfour devrait nous inspirer à rechercher rapidement des solutions. L'une de ces solutions pourrait résider dans le concept de la « responsabilité de protéger » que l'Ukraine appuie pleinement. Nous ne pouvons rester des observateurs passifs lorsqu'un génocide, des crimes contre l'humanité ou des violations flagrantes des droits de l'homme sont commis, comme cela a eu lieu en 1932-1933 lorsque les Ukrainiens ont connu la grande famine avec ses effets dévastateurs. L'ignoble souvenir de cette calamité d'origine humaine reste vivace aujourd'hui dans chaque famille ukrainienne, y compris la mienne. Vingt mille innocents par jour, un demi-million par mois, 10 millions de personnes au total ont été les victimes de la politique ethnique préférée de Staline. Le Gouvernement ukrainien ne se lassera jamais de demander à la communauté internationale de renoncer à l'hypocrisie et de reconnaître enfin qu'un acte de génocide a été commis contre la nation ukrainienne. C'est donc avec beaucoup d'espoir que l'Ukraine a véritablement suivi les délibérations sur ce nouveau concept.

L'alerte précoce, la prévention et l'intervention rapide sont des éléments clefs pour assurer le succès et la pérennité de nos actions concertées. Une bonne combinaison de moyens diplomatiques et politiques et d'assistance suffirait pour éviter de catastrophes humanitaires. Mais, dans le cas où ces mesures ne parviendraient pas à mettre fin aux atrocités, le Conseil de sécurité doit être prêt à agir rapidement et résolument, y compris en ayant recours à la force en dernier ressort. Je rappelle que la position de l'Ukraine est que, à l'exception de la légitime défense prévue à l'Article 51 de la Charte, seul le Conseil de sécurité peut prendre des décisions légitimes s'agissant du recours à la force.

La paix et la stabilité vont de pair avec les droits de l'homme, la primauté du droit et la liberté des médias. La crédibilité des gouvernements repose sur ces valeurs fondamentales. Nous sommes tous bien conscients des dysfonctionnements de la Commission des droits de l'homme. Des mécanismes médiocres ont

conduit à des résultats médiocres. La crédibilité de l'ensemble de l'Organisation est en jeu. C'est pourquoi l'Ukraine se félicite de la création du Conseil des droits de l'homme. Nous sommes fermement convaincus que cet important succès remporté par l'Organisation sera reflétée dans les activités futures du nouveau Conseil, montrant qu'il ne s'agit pas que d'un changement de nom. De même l'Ukraine appuie la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie.

Un autre élément significatif qui devrait renforcer la crédibilité de l'ONU est la création de la Commission de consolidation de la paix. Il est évident que le règlement des conflits exige toujours une approche complexe. Le fossé institutionnel entre la prévention et le règlement des conflits, d'une part, et le redressement après les conflits, d'autre part, doit être éliminé.

Afin de gagner du temps à cette heure tardive, je ne vais pas citer plusieurs domaines de coopération et de nombreuses régions du monde qui exigent véritablement notre pleine attention et une action vigoureuse. La non-prolifération, les conflits actifs et gelés, le VIH/sida, la lutte contre la pauvreté, le Moyen-Orient et l'Iraq: ces questions se résument souvent à des problématiques de gouvernance démocratique ou de crédibilité des politiques, ou des deux.

Pour terminer, j'aimerais rappeler le phénomène de la Révolution orange dans mon pays, car celle-ci a représenté une quintessence des valeurs que défend notre Organisation. Ce n'était pas une action ponctuelle. C'est un processus. Celui-ci n'est pas propre à un pays, mais fait partie du patrimoine mondial de la démocratie, un don désintéressé à toutes les nations luttant pour la liberté partout dans le monde.

La séance est levée à 12 h 15.